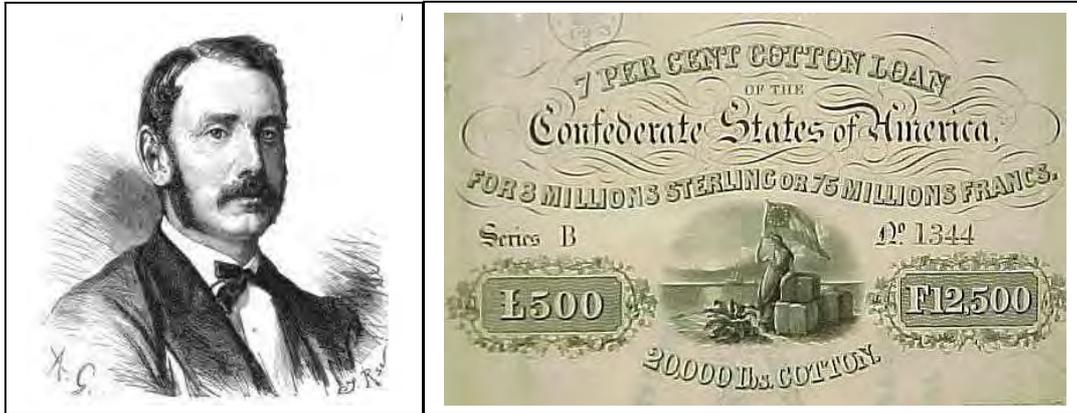


COMMENT LES CONFEDERES PAYAIENT-ILS LEURS ARMES ET LEURS NAVIRES EN EUROPE[©]

Serge Noirsain



Emile Erlanger et l'un de ses emprunts sur le coton sudiste.

Les emprunts intérieurs émis par le gouvernement confédéré étant une matière distincte, nous n'analyserons que les emprunts confédérés négociés à l'étranger.

Les Cotton Certificates

Le 17 janvier 1862, le secrétaire d'Etat Judah P. Benjamin propose d'utiliser le coton comme base au crédit de la Confédération à l'étranger et le président Davis l'autorise à négocier un emprunt d'un million de dollars avec n'importe quelle banque étrangère de La Nouvelle-Orléans. Des dépôts de coton entreposés dans le Sud couvriraient ce prêt si une banque britannique ouvrait au gouvernement confédéré un crédit d'une valeur équivalente. Le 21 avril 1862, reprenant l'idée de Benjamin, le secrétaire au Trésor Christopher Memminger persuade le Congrès d'approuver cette nouvelle version des précédents emprunts émis à l'intérieur du pays. Il s'agissait d'un « *Acte autorisant l'utilisation de bons pour acquérir des produits en nature et assurer leur transport.* » Cet acte précisait que les bons en question s'intituleraient *Cotton Certificates* et qu'ils autoriseraient leur détenteur à prendre possession des quantités de coton mentionnées sur lesdits certificats n'importe où dans le Sud et à les exporter en Europe.¹

Dans une optique identique à celle de Memminger, Stephen Mallory, le secrétaire à la Marine, proposa deux solutions à James D. Bulloch, l'officier chargé d'acheter ou de faire construire des navires en Europe. Ou bien il obtenait des avances de fonds en Grande-Bretagne, en contrepartie de l'engagement du gouvernement confédéré de les rembourser en coton avec un intérêt de 8 % ou bien il centralisait toutes les dettes contractées à l'étranger entre les mains du département du Trésor. En accord avec les créanciers européens et pour leur compte, Richmond achèterait du coton aux prix pratiqués sur place et se chargerait du transfert des balles dans un de ses ports. Dans les deux cas, il conviendrait évidemment de fixer au préalable le prix du coton qui servirait de base à la transaction.²

¹Official Records of the Union and Confederate Armies, vol. IV-1, pp. 845-46, Government Printing Office, 1894-1927 ; R.C. Todd, *Confederate Finance*, pp. 41-45, 179-80, Athens 1954.

²J.D. Bulloch, *Secret Services of the Confederate States in Europe*, pp. 221-22, New York 1972, vol. 1.

Memminger ratissa immédiatement de grandes quantités de coton et, le 18 août 1862, il annonça à James Spence, son correspondant financier à Londres, l'arrivée de 500 000 \$ sous la forme de *Cotton Certificates* portant un intérêt de 8 % et l'informa également qu'il vendrait pour un million de dollars de ces bons s'il pouvait les écouler à 60 % de leur valeur nominale. Si ce taux de négociation montait jusqu'à 75 %, l'opération serait étendue à 5 millions de dollars.³

Au début de septembre 1862, un certain George N. Sanders se rend à la banque de William Lindsay pour y obtenir les liquidités que nécessitaient les récents achats des Confédérés en Europe. Sanders était un frimeur, surtout un mêle-tout qui prit souvent des initiatives que ne suivirent pas les autorités de Richmond. Celles-ci le chargèrent néanmoins de cette mission parce qu'il effectuait des va-et-vient entre la Grande-Bretagne et le Sud, dans le cadre d'un système de communications rapides entre l'Europe et le Sud, qui ne se matérialisa jamais.

S'il acceptait le principe de la transaction, Lindsay émit une objection. Les *Cotton Certificates* ne pourraient pas être convertis en devises britanniques tant qu'un contrat n'avait pas fixé le prix du coton entre les deux parties. Le financier anglais proposa d'échanger une livre de coton pour 4 pences Sterling (environ 8 cents confédérés). La conversion était intéressante pour le Britannique car, en bourse, le coton était coté au quadruple de cette valeur. N'ayant reçu aucune instruction précise sur les limites de cette transaction, Sanders retourne à Richmond pour y soumettre la proposition de Lindsay. Entre-temps, un officier de la marine confédérée s'était trouvé dans l'obligation de régler très vite le coût de la mise en chantier d'une nouvelle corvette. Pour ne pas gâcher ou retarder cette opportunité, James Mason, le commissionnaire confédéré à Londres, prend la responsabilité de se faire remettre 62 000 £ par la banque Lindsay en échange de *Cotton Certificates* au taux qu'elle venait de fixer. Contraint par l'urgence, le gouvernement confédéré entérine les conditions de Lindsay.

Dans le même temps, le Congrès confédéré autorisait Memminger à déposer un millier de *Cotton Certificates* chez Fraser & Trenholm à Liverpool, et permettait à Mallory de les utiliser pour l'achat et la construction de navires de guerre. Décision très théorique car, sur le terrain, Memminger ne parvient pas à réunir la quantité de coton escomptée. « *Le problème pour mes agents* », écrit-il à son collègue de la Marine, « *c'est de se trouver dans l'obligation d'acheter du coton avec nos bons du Trésor. Nous aplanirons cette difficulté si vous consentez à mettre à ma disposition l'argent liquide que vous comptez faire parvenir en Europe. Avec cet argent, mes agents se procureraient aisément le coton qu'ils échangeraient pour des Cotton Certificates dont vos agents seraient ensuite crédités en Europe.* »⁴

Le 3 novembre 1862, James Mason expédie à Judah Benjamin un courrier concernant la négociation des *Cotton Certificates* avec la banque Lindsay. Au début, ces bons sont maladroitement répartis en raison du « foutoir » confédéré en Europe. Chaque département fonctionnant séparément, leurs agents à l'étranger agissaient en totale autonomie car ils étaient trop nombreux et trop indépendants. Leur cloisonnement provoquait des hausses de prix sur les marchés parce que les « gentlemen » sudistes chargés de ces opérations tenaient avant tout à démontrer qu'ils étaient meilleurs que les autres et certains surenchérisaient parfois sur leurs propres collègues. Trop souvent, des lots de fournitures militaires leur filaient sous le nez parce que les disponibilités d'un agent ne compensaient pas l'impécuniosité d'un autre. Pour compliquer les choses, ces agents recouraient à des intermédiaires qui, à l'instar de la compagnie Isaac & Campbell, prélevaient des commissions astronomiques sur le matériel militaire qu'ils

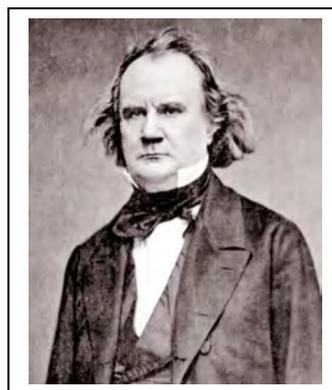
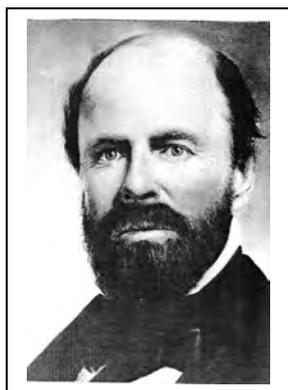
³Todd, *Confederate Finance*, pp. 180-81 ; F.L. Owsley, *King Cotton Diplomacy*, pp. 62, 156-61, 172, 175-78, Chicago 1959.

⁴R.I. Lester, *Confederate Finance and Purchasing in Great Britain*, pp. 18-20, 99-100, Charlottesville 1975 ; Todd, *Confederate Finance*, p. 45.

négociaient eux-mêmes auprès des entreprises spécialisées. Cependant, il convient de reconnaître que ces intermédiaires avançaient régulièrement les fonds que leur clientèle sudiste ne remboursait pas très vite. L'inefficace prétention de ces gentlemen sudistes en poste en Europe fut lourdement critiquée par des hommes de leur propre camp. Bulloch et Henry Hotze, le directeur de l'*Index*, le journal de la propagande esclavagiste à Londres, écrivirent souvent à Richmond que les jalousies et les rivalités qui divisaient leurs agents à l'étranger nuisaient considérablement à leur cause.⁵

En mai 1863, exaspéré par cette dichotomie qui flattait les prétentieux et affaiblissait les ressources confédérées, Bulloch insiste auprès de Richmond pour que soit instauré un système financier centralisé et contrôlé par Richmond ou par un « super » agent délégué à cet effet. Selon lui, « *il était clair que chaque agent manoeuvrait de son côté pour obtenir un maximum de fonds, sans considérer ni comprendre le problème dans son ensemble.* » Le capitaine William G. Crenshaw se trouvait en Europe pour exécuter un contrat conclu par le département de la Guerre. Lui aussi insista auprès de son ministre sur la nécessité « *de trouver, parmi les Sudistes, un homme qui puisse occuper en Europe le poste de surintendant des Finances, un homme qui ne soit pas à l'affût d'une fonction glorieuse.* »

Richmond avait pourtant désigné un tel homme. James Spence était non seulement un activiste pro-sudiste notoire, mais il était aussi le financier britannique que Memminger avait informé, en août 1862, de l'émission des premiers *Cotton Certificates*. Comme il soutenait activement la campagne de presse de Henry Hotze en faveur de la Confédération et qu'il avait le profil d'un financier de haute volée, James Mason, le commissionnaire de la Confédération à Londres, recommanda à son gouvernement de lui confier la gestion de leurs finances en Europe. Le 28 octobre 1862, le secrétaire d'Etat Judah Benjamin lui annonce que le président Davis acceptait la nomination de James Spence à ce poste. En dépit de sa compétence, Spence n'eut guère le temps de réformer le système. Quoique sa gestion des *Cotton Certificates* fût irréprochable, il se rendit d'abord coupable d'un crime de lèse majesté en dénigrant le taux de départ de l'emprunt du banquier Emile Erlanger, le beau-fils de Slidell. Ensuite de ce conflit, les compétences de Spence sont réduites au territoire britannique. Deux mois plus tard, il passe sous le contrôle de Colin McRae, le nouveau superintendant des finances confédérées en Europe.



**A gauche : Colin McRae. (Collection Mrs. C.M. Scarborough, Columbia, South Carolina)
A droite : James M. Mason, commissionnaire confédéré à Londres. (National Archives)**

En octobre 1863, Spence s'attire définitivement les foudres de Richmond en déclarant dans la presse londonienne que le Sud abolirait sûrement l'esclavage si les puissances européennes le reconnaissaient. Non seulement cela n'engageait en rien Richmond de le laisser dire ce qu'il voulait, mais en outre une telle déclaration aurait eu

⁵C.S. Davis, *Colin McRae, Confederate Financial Agent*, p. 50, Tuscaloosa, 1961 ; S.B. Thomson, *Confederate Purchasing Operations Abroad*, pp. 22-23, Gloucester, 1973 ; Todd, *Confederate Finance*, p. 187.

l'intérêt de présenter la cause sudiste sous un jour plus humaniste. Trop imbibés de leur pestilence raciale, les membres du gouvernement rebelle bondirent à l'énoncé de ce qu'il leur parut comme une énormité inconciliable avec les intérêts de leur nation. Le 1^{er} décembre 1863, Spence reçoit de Memminger une note le relevant de ses fonctions et lui accordant un dédit de 15 000 \$ pour les services rendus. Le 11 janvier 1864, James Mason lui confirma qu'il s'était rendu coupable d'avoir émis des propos en totale contradiction avec l'idéologie de son gouvernement.⁶

Revenons quelques mois en arrière. L'émergence des *Cotton Certificates* sur les places européennes en pleine famine cotonnière stimula la cupidité des banques anglaises. Celle de Lindsay proposa d'élargir le marché et offrit aux Confédérés 500 000 £ en échange de ces certificats. Le Trésor confédéré en avait déjà préparé 1 500 dont chacun avait une contre-valeur de 1 000 \$.

Mille de ces *Certificates* correspondaient à des lots de coton qui devaient être acheminés à La Nouvelle-Orléans ou à Mobile, en Alabama. Les 500 autres permettaient d'obtenir du coton de la même qualité à Charleston ou à Savannah (Géorgie). Le capitaine William G. Crenshaw déposa les *Certificates* chez Fraser & Trenholm, à charge pour James Spence et son successeur de les négocier. Dans son *Confederate Purchasing Operations Abroad*, Thompson évalue à près de 7 500 tonnes (1 530 000 pounds) la quantité totale de coton que les Confédérés négocièrent en Europe avec les *Cotton Certificates*, soit l'équivalent d'environ 30 600 balles si l'on considère qu'une balle de coton pesait entre 180 et 225 kilos (400 à 500 pounds).⁷

L'Emprunt Erlanger

Le succès des *Cotton Certificates* en Europe inspire à Emile Erlanger, un banquier d'envergure internationale, une opération monumentale pour son compte et, incidemment, pour celui des Confédérés. C'est à Paris qu'il propose à John Slidell, en l'occurrence son beau-père, de lancer un emprunt sur son coton. Connaissant l'entregent du personnage, Slidell engage son gouvernement à soutenir une telle initiative. Le placement desdites actions sur les places boursières de Paris, Londres, Liverpool, Francfort et Amsterdam devait avoir lieu le 19 mars 1863. La spéculation d'Erlanger était d'autant mieux soutenue que le coton se raréfiait en raison du resserrement du blocus fédéral. En outre, l'industrie britannique et française du textile subissait un chômage terrifiant tandis que la victoire de R.E. Lee à Fredericksburg (décembre 1862) confortait l'idée que le Sud affirmerait son indépendance sans l'aide de personne.

Au départ, Erlanger émet ses actions à concurrence de 15 millions de dollars et elles se vendent au-delà de toute espérance. Malheureusement, leur cours dégringole à 36 % de leur valeur initiale à la suite des revers rebelles à Gettysburg et à Vicksburg. Sans cet apport financier, la Confédération aurait été incapable de payer les armes et les navires achetés en 1863 et 1864. L'apport réel de cet emprunt reste incertain. Les trois historiens qui en ont analysé les péripéties l'évaluent entre 7 000 000 et 8 535 000 \$.⁸ Pour coordonner et administrer de telles sommes, Richmond dépêche le général Colin McRae à Paris. La centralisation, tant attendue par Bulloch et ses confrères de l'armée, devenait donc une réalité.

⁶OR, vol. IV-2, pp. 543-47 ; Todd, *Confederate Finance*, pp. 22, 49, 177-78, 180-83, 186-87 ; Owsley, *King Cotton*, pp. 62, 156-61, 172, 175-78, 365-67, 372-80, 383-84 ; E.N. Evans, *Judah P. Benjamin*, pp. 234-35, New York, 1958.

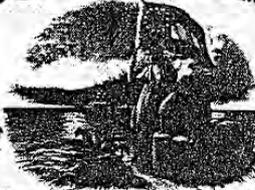
⁷ORN, vol. III-2, pp. 345-49 ; Thompson, *Purchasing Operations Abroad*, p. 57.

⁸Thompson, *Confederate Purchasing Operations Abroad*, p. 71 ; Adams, *Great Britain and the American Civil War*, vol. 2, p. 162, New York, 1925 et W. Spencer, *The Confederate Navy in Europe*, p. 6, University of Alabama Press, 1983.

7 PER CENT COTTON LOAN
OF THE
Confederate States of America.
FOR 3 MILLIONS STERLING OR 75 MILLIONS FRANCS.

Series A N^o 1117

£1000



Fr25,000

40,000 lbs. COTTON

THE CONFEDERATE STATES OF AMERICA are indebted to the Holder of this Bond in the Sum of **ONE THOUSAND POUNDS Sterling**, with Interest at the rate of **Seven per Cent. per Annum**, payable on the First Day of March and the First Day of September in each Year, in Paris, London, Amsterdam, or Frankfort ^o/M against delivery of the corresponding Coupón, until redemption of the Principal.

THIS BOND forms part of an issue of Seventy-five Millions of Francs, equal to Three Million Pounds Sterling, with Coupons attached till first September, 1863, inclusive, and redeemable at par in the course of twenty years by means of half-yearly drawings, the first of which takes place first March, 1864, the last first September, 1883.

At each drawing, one-fortieth part of the amount unredeemed by Cotton as indicated below is to be drawn; and all Bonds then drawn will be repaid at the option of the holder, in Paris, London, Amsterdam, or Frankfort ^o/M.

The Holder of the Bond, however, will have the option of converting the same at its nominal amount into Cotton, at the rate of sixpence sterling per pound—say 40,000 lbs. of Cotton in exchange for a Bond of £1000—at any time not later than six months after the ratification of a Treaty of Peace between the present belligerents. Notice of the intention of converting Bonds into Cotton to be given to the representatives of the Government in Paris or London, and sixty days after such notice the Cotton will be delivered, if peace, at a point in the interior within 10 miles of a railroad or stream navigable to the ocean. The delivery will be made free of all charges and duties, except the existing export duty of one-eighth of a cent per pound. The quality of the Cotton to be the standard of New Orleans middling. If any Cotton is of superior or inferior quality, the difference in value shall be settled by two Brokers, one to be appointed by the Government, the other by the Bondholder; whenever these two Brokers cannot agree on the value, an Umpire is to be chosen, whose decision shall be final.

The said issue and the above conditions are authorised by an Act of Congress, approved 29th January, 1863, a certified copy of which is deposited with Messrs. FRENCHFIELD & NEWMAN, in London, the Solicitors to the Contractors, and the faith of the Confederate States is pledged accordingly.

In Witness whereof, the Agent for the Loan of the Confederate States in Paris, duly authorised, has set his hand, and affixed the Seal of the Treasury Department, in Paris, the first day of June, in the year of Our Lord One Thousand Eight Hundred and Sixty-three.

Emile Erlanger
CONTRACTORS

J. Henry Schroder & Co.
AGENTS TO THE CONTRACTORS IN LONDON.

LES ÉTATS CONFÉDÉRÉS D'AMÉRIQUE doivent au Porteur de cette Obligation la somme de **MILLE LIVRES STERLING** ou **VINGT-CINQ MILLE FRANCS**, portant intérêt à raison de **Sept pour Cent l'an**, payable le premier Mars et le premier Septembre de chaque année à Paris, Londres, Amsterdam et Francfort ^o/M, contre le Coupón respectif jusqu'à remboursement du Capital.

CETTE OBLIGATION fait partie d'une émission de Soixante-et-Quinze Millions de Francs, égale à Trois Millions de Livres Sterling, avec Coupons jusqu'au premier Septembre 1883 inclus, et remboursable au pair dans l'espace de vingt années moyennant des tirages semestriels, dont le premier aura lieu le premier Mars 1864, et le dernier le premier Septembre 1883.

Chaque tirage comprendra la quarantième partie du capital non-remboursé selon le mode indiqué ci-dessus, et chaque Obligation sortie sera remboursée au choix du Porteur à Paris, Londres, Amsterdam et Francfort ^o/M.

Le Porteur de l'Obligation aura le droit de réclamer le remboursement du montant nominal en Cotton, au prix de sixpence sterling par livre de Cotton, soit 40,000 livres par Obligation de £1000 (Fr. 25,000), et ceci, en tout temps, jusqu'aux six mois qui suivront la ratification d'un Traité de Paix entre les belligérents. La déclaration de convertir l'Obligation en Cotton devra être faite aux représentants du Gouvernement à Paris ou à Londres, et soixante jours après le Cotton sera délivré, en cas de paix, dans les ports de Charleston, Savannah, Mobile ou de la Nouvelle-Orléans, et, en cas de guerre, dans l'intérieur du pays, à une distance de dix milles au plus d'un chemin de fer ou d'une rivière navigable jusqu'à la mer. La livraison sera faite libre de tous frais et impôts, à l'exception du droit d'exportation actuellement en vigueur de 1/2 cent américain par livre. La qualité du Cotton devra être le type de "New Orleans middling." Si tout ou partie du Cotton est de qualité supérieure ou inférieure, la différence en valeur sera réglée par deux Courtiers, l'un désigné par le Gouvernement et l'autre par le Porteur de l'Obligation. Dans le cas où ces deux Courtiers ne pourraient s'accorder, un Arbitre sera choisi et sa décision sera définitive.

Ladite émission et les conditions ci-dessus indiquées sont autorisées par un Acte du Congrès approuvé le 29 Janvier 1863, dont une copie légalisée est déposée chez Messrs. FRENCHFIELD & NEWMAN, à Londres, Solicitors des Contractants; en conséquence les États Confédérés sont engagés.

En Foi de quoi, l'Agent pour l'Emprunt des États Confédérés à Paris, dûment autorisé, a signé et apposé le Sceau du Trésor à Paris, le premier Juin l'an mil huit cent soixante-et-trois.

G. M. McRae
AGENT FOR THE LOAN.

John Hilde
CONTRACTORS.

(Countersigned.)

ON 1st SEPTEMBER, 1863, a further Sum of £35 will be paid by Messrs. J. HENRY SCHRODER & Co., London; or Frs. 875 by Messrs. EMILE ERLANGER & Co., Paris; or the equivalents at the Exchange of the day by Mr. RAPHAEL ERLANGER, Frankfort ^o/M, and Messrs. B. H. SCHRODER & Co., Amsterdam; together with the principal sum of £1000, or Frs. 25,000, on surrender of this BOND and WARRANT.

J. HENRY SCHRODER & CO.

EMILE ERLANGER & CO.

Emprunt Erlanger.
Sur la ligne supérieure en haut à gauche, la signature d'Erlanger et, en face, celle de McRae.

McRae était un homme d'affaires qui avait démontré ses capacités à la tête de quelques manufactures d'armes du gouvernement confédéré (à distinguer de celles qui appartenaient à des particuliers). Il arrive en Grande-Bretagne le 13 mai 1863 et, le 7 octobre, rédige un rapport taillant en pièces la gestion de leurs finances en Europe : « *Le crédit de notre gouvernement est affaibli par le nombre pléthorique de nos agents (...) en Europe. La plupart n'ont pour crédit que celui qui provient de leur lien avec notre gouvernement (...) Il y a ici des contrats de toutes sortes qui traînent sur les marchés de Londres (...) et tous n'ont qu'un objectif : enrichir les contractants aux dépens de notre gouvernement.* » Dans le même courrier, McRae propose la méthode suivante :⁹

- ◆ Résilier tous les contrats en cours qui stipulaient des frais de courtage.
- ◆ Réduire à deux personnes le nombre d'agents autorisés à négocier des contrats : l'un pour l'armée, l'autre pour la marine.
- ◆ Soumettre le contrôle des finances à un seul homme investi d'un pouvoir discrétionnaire pour obtenir de l'argent, contrôler tout le coton exporté en Europe par le gouvernement confédéré, déterminer les clauses des nouveaux contrats et désigner les agents chargés de les négocier.
- ◆ Prendre possession, aux prix fixés par le Congrès, de tout le coton et de tout le tabac stockés dans le Sud.

Le 6 février 1864, le Congrès approuve le programme de McRae qui contraignait désormais les forceurs de blocus à réserver la moitié de leur cargaison aux articles prescrits par les autorités confédérées. Le coton qu'ils embarqueront pour le compte de Richmond sera livré à Charles J. Helm à La Havane, Louis Heyliger à Nassau et Norman S. Walker à St. George aux Bermudes. Ces agents le dirigeront ensuite sur Fraser & Trenholm à Liverpool. Le 18 avril 1864, le Congrès accorde à Memminger un crédit de 20 millions de dollars pour acquérir une flotte gouvernementale de forceurs de blocus, afin d'accroître l'exportation de son coton. Le 7 juillet 1864, McRae signe des contrats pour la construction de quatorze nouveaux steamers.¹⁰ Cette monopolisation de l'Etat sudiste sur sa production de coton s'intégrait donc naturellement dans la réorganisation de ses finances en Europe, telle que McRae l'avait conçue. Son programme prévoyait la mise en service de 27 navires au plus tard pour avril 1865, mais quelques-uns seulement furent utilisés avant la chute des derniers ports confédérés.

Dévaluation progressive du dollar confédéré¹¹

avril 1861.....	20 £ =	100 \$ US =100 \$ CSA
septembre 1862.....	20 £ =	100 \$ US =225 \$ CSA
septembre 1863.....	20 £ =	100 \$ US =400 \$ CSA
août 1864	20 £ =	100 \$ US =2 000 \$ CSA

Cet article est par définition imparfait en raison des raccourcis et des simplifications visant à ne pas noyer le lecteur sous un tsunami de chiffres, de rapports et d'interpellations au Congrès confédéré.

⁹Davis, *Colin McRae*, pp. 13-33 ; Todd, *Confederate Finances*, pp. 187-88.

¹⁰Todd, *Confederate Finance*, pp. 190-92.

¹¹Todd, *Confederate Finance*, p. 198 ; J.C. Schwab, *Confederate States of America : A Financial and Industrial History*, p. 167, New York, 1901.